

Rapporteur : **Monsieur Gilles MAUDUIT**

OBJET : **Aliénation de véhicule (réactualisation du prix de reprise)**

Mesdames, Messieurs,

Au mois de septembre 2009, le porteur camion ampliroll 6385 TE 86 de la commune de Châtellerault a subi des dégâts importants, suite à un accident de la circulation.

La collectivité a lancé un marché pour l'acquisition d'un nouveau camion. Dans le cadre du marché, les sociétés pouvaient faire une offre de reprise du camion accidenté.

C'est la société BERNIS TRUCKS qui a fait la meilleure offre de reprise du camion accidenté et non roulant pour un montant de 11.960 € et non 11 000 € comme il est stipulé dans la délibération n°15 du conseil municipal du 28 janvier 2010.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31.12.96 relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n°15 du conseil municipal du 28 janvier 2010,

CONSIDERANT la proposition de reprise du camion ampliroll 6385 TE 86 accidenté, faite par la société Bernis trucks,

CONSIDERANT la nécessité de réactualiser le prix stipulé dans la délibération du°15 du 28 janvier 2010 à 11 960 €

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accepter la reprise de la part de la société BERNIS TRUCKS du camion ampliroll TE 86 pour un montant de 11.960 €,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

- de verser les recettes sur le compte budgétaire correspondant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n° 2739
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS